

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

en exercice : 44

présents : 37

pouvoirs : 7

votants : 44

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 9 décembre 2021

Présents : Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, BERTON, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, RICHARD, RIVERY, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, J.P. MARCHAIS, GODINEAU, J. MARCHAIS, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM CREMET (pouvoir à A. CHOBLET) , ROUZINEAU (pouvoir à T.GODINEAU), MENARD (pouvoir à P. AHOULOU), OLLIVIER (pouvoir à JM. JOUNIER), AGASSE (pouvoir à N. CHARBONNEAU) , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER) et PROUTZAKOFF (pouvoir à JP. MARCHAIS),

Est nommée secrétaire de séance : P. PAILLARD

Instauration de déclaration préalable à l'édification des clôtures pour la commune du Loroux Bottereau

Le Code de l'Urbanisme prévoit que l'édification des clôtures est dispensée de toutes formalités, sauf lorsque le PLU le prévoit dans ces dispositions générales et dans certains secteurs sauvegardés, inscrits ou classés.

Néanmoins, l'article R 421-12 du même code dispose que l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme peut décider de soumettre l'installation de clôtures à déclaration préalable sur une commune ou partie de commune de son territoire.

Instaurer la déclaration de clôture permettra à la commune du Loroux Bottereau de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Il est proposé au Conseil Communautaire de soumettre à déclaration préalable l'installation d'une clôture sur l'ensemble du territoire de la commune du Loroux Bottereau.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R421-12 ;

Vu l'arrêté du 14 août 2019 modifiant les statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour y insérer la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune du Loroux Bottereau.

Fait à Vallet, le 16 décembre 2021.

La Présidente,
Christelle BRAUD



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

de son affichage le